

Ordures ménagères, des évolutions nécessaires



Engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique, les différents gouvernements qui se sont succédé depuis 20 ans, ont instauré différentes règles et étapes obligatoires à la gestion de nos déchets dans le but de **réduire la production de déchets** et donc, **de la pollution et des gaz à effet de serre qui en résultent**.

A cela s'ajoute de nouvelles réglementations concernant les conditions de travail des agents qui collectent nos poubelles.

La communauté de communes qui a la charge de ce service, doit le faire évoluer afin de respecter ces nouvelles obligations. Il est également essentiel d'en maîtriser les coûts et d'harmoniser le service (actuellement différents) sur l'ensemble des 15 communes (Lardy n'étant pas concernée).

C'est dans ce cadre qu'un nouveau marché de collecte a été conclu et sera **effectif au 1^{er} janvier 2024**.

Ordures ménagères, une pollution sous-estimée

Le saviez-vous ? Nos ordures sont soit incinérées (pollution atmosphérique), soit enfouies (principalement celles issues des bacs « tout venants » des déchèteries) à Vert-le-Grand (en Essonne). Les buttes l'entourant sont en fait des montagnes d'ordures de ces 30 dernières années et continuent à être alimentées. De plus, la circulation des camions poubelles a aussi un impact environnemental non négligeable.

Une taxation punitive

Afin d'obliger les collectivités à faire modifier l'habitude de consommation de ses concitoyens, en vue de réduire leurs déchets, le gouvernement a instauré une **Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)**. Celle-ci s'applique sur les déchets enfouies et incinérés et elle augmente tous les ans ! **A tonnage de déchets identique, le coût de traitement augmente mécaniquement du fait de l'augmentation de cette taxe !**

De plus, la **Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**, perçue à travers la **taxe foncière**, sert exclusivement à payer les services de collectes et le traitement de nos déchets ; elle ne peut être utilisée pour autre chose que ce service. **La TEOM, à tonnage de déchets constant, continuera, elle aussi, à augmenter** du fait de la TGAP. L'augmentation du prix des carburants est aussi répercutée sur le coût de la collecte.

Gestion des biodéchets

Nos poubelles d'ordures ménagères (bacs verts) sont composées à 30% de biodéchets (les déchets alimentaires et les déchets verts). Les collectivités ont l'obligation **au 1^{er} janvier 2024** de proposer une solution de tri et de valorisation à la source de ces biodéchets aux habitants afin d'en réduire la quantité dans le bac d'ordures ménagères. Pour la plus grande partie des déchets alimentaires, la solution choisie est de **proposer gratuitement des composteurs**. Des distributions sont proposées par la Communauté de Communes tout au long de l'année avec l'accompagnement d'un maître composteur. Pour les déchets verts, la priorité est donnée au compostage et au paillage à domicile. Toutefois et malgré toutes ces évolutions, la collecte en porte à porte ou l'apport en déchèterie restent maintenus avec quelques aménagements.

Fin de la collecte du verre en porte à porte

Les agents collecteurs n'ont plus le droit depuis 2019 de collecter autre chose que des bacs roulants normés vidés automatiquement par le camion, et plutôt que d'ajouter un nouveau bac et une nouvelle (et coûteuse) collecte de verre en porte à porte, le choix du point d'apport volontaire (PAV) a été privilégié. Par ailleurs, la qualité du verre est meilleure pour le recyclage lorsque la collecte est effectuée au moyen de point d'apport volontaire que dans un camion benne (verre beaucoup moins broyé). **La collecte du verre en porte à porte s'arrêtera au 1^{er} janvier 2024** pour les quelques communes (dont Bouray) qui bénéficiaient encore de ce service.

Les points d'apport volontaire devant la salle polyvalente seront modifiés, courant 2024, pour n'accueillir que le verre. De nouveaux pièges photographiques ont été installés face à ces points d'apport volontaire.

Collecte des déchets verts

Pour la même raison, une conteneurisation (mise en bac) de la collecte des déchets verts sera mise en place dans les années à venir. Le calendrier de collecte a été modifié pour être harmonisé avec l'ensemble des communes de la CCE-JR. C'est pour cette raison que les sapins seront dorénavant collectés en point d'apport volontaire (situés parking de la Tourbière et rue de Provence). Ce sera le week-end des 6 et 7 janvier 2024. Les sapins pourront toujours être collectés en porte à porte (sous format déchets verts habituels en fagots de moins d'1m20) lors de la première collecte déchets verts le 18 mars 2024.

Rappel : **brûler les déchets est strictement interdit** et passible d'une amende de 750€ (leur combustion émet des particules fines dangereuses pour la santé).

Fin des marches arrière des camions poubelles

Les marches arrière des camions poubelles sont dorénavant interdites lors des collectes (à la suite de plusieurs décès dans l'Essonne). Afin d'éviter ces manœuvres, des points de regroupement de poubelles ont dû être mis en place à différents endroits de la commune. A cet effet, des places de stationnement rue Damalouise (à côté du lavoir) seront notamment neutralisées les jours de collecte.

Arrêt de la collecte des encombrants en porte à porte

Devant le coût excessif du ramassage des encombrants en porte à porte (principalement utilisé par 3 communes sur les 15 concernées, dont Bouray), **ce service sera arrêté au 1er janvier 2024**. L'ensemble des déchèteries restent accessibles sur présentation du badge d'accès remis en mairie : 100 passages gratuits par an, hors déchets verts (sans limite). La commune de Bouray-sur-Juine continuera d'accompagner les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite sans solution ou aide pour se rendre en déchèterie (renseignements à l'accueil de la mairie).



Point apport volontaire textile

Cette collecte, effectuée par une entreprise privée et sans coût pour notre commune, est victime de vols réguliers et de dégradations des conteneurs. Nous avons demandé donc à notre prestataire, Eco-Textile, de mettre de nouveaux conteneurs plus sécurisés. Et nous avons renforcé la protection par la mise en place de pièges photographiques. Il est important de maintenir cette collecte afin que nos vieux vêtements ne se retrouvent pas incinérés alors qu'un circuit de recyclage gratuit existe.

Redevance incitative : réflexion sur sa mise en place

Pour faire baisser le coût de traitement de nos déchets, il est indispensable de réduire le tonnage des ordures ménagères résiduelles (bac vert) collectées. Le gouvernement et la région incitent et subventionnent fortement les collectivités (et plus particulièrement les communes rurales comme la nôtre) à basculer sur un système de **REOMI (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative)**.

Le principe est simple : **plus je sors mon bac vert, plus je paie**. Les communes de Lardy, Saint Vrain, Itteville et Cerny fonctionnent sur ce principe depuis longtemps. Pour comparer l'efficacité du système : 129kg/an/habitant sont collectés à Lardy (poubelles vertes) tandis qu'à Bouray, c'est 215kg/an/habitant.

Le principe de la mise en place de la redevance incitative a été adopté à la majorité par le conseil communautaire le 30 novembre 2022 (41 voix pour et 2 voix contre). Une période de communication va commencer afin de sensibiliser la population à mieux trier, à composter et à moins consommer. De plus, des opérations 0 déchet sont organisées tous les ans par la Communauté de Communes : n'hésitez pas à vous y inscrire ! **Si une réduction significative de nos déchets est constatée, il n'y aura pas obligation à changer de système, mais cela demande une implication collective.**

La gestion de nos déchets ne peut pas se résumer uniquement à un coût. A l'heure des premiers impacts du changement climatique, il est important que chacun intègre que « **plus on consomme, plus on pollue et plus on paie !** »

Toutes ces décisions ont été prises par le bureau des maires de la CCEJR et le conseil communautaire via la commission ordures ménagères.

Une incompréhension, une question, je reste à votre disposition pour échanger sur ces sujets*

Stéphane GALINÉ, Maire de Bouray-sur-Juine

*Contactez-moi directement : mairie.mairie@bouraysurjuine.fr